

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION CUBAIN EST LIBÉRÉ

L'artiste graffeur cubain Danilo Maldonado Machado (connu sous le pseudonyme « El Sexto ») a été libéré le 20 octobre, après avoir passé près de 10 mois en prison, sans avoir été jugé ; il était accusé d'« outrage aggravé ». Amnesty International le considérait comme un prisonnier d'opinion.

Le 20 octobre, vers 11 heures, **Danilo Maldonado Machado**, connu sous son nom d'artiste « **El Sexto** », a été libéré sans condition de la prison de Valle Grande, en périphérie de La Havane, la capitale de Cuba.

Le 16 octobre, il avait repris sa grève de la faim pour protester contre sa détention et contre le fait que les autorités cubaines n'avaient pas tenu leur promesse de le relâcher le 15 octobre.

Danilo Maldonado Machado était accusé, semble-t-il, d'« outrage aggravé ». Il a été arrêté le 25 décembre 2014 pour avoir transporté deux cochons sur lesquels avaient été peints les noms « Raúl » et « Fidel », qu'il avait l'intention de lâcher au cours d'un événement artistique dans le Parc central de La Havane.

Il n'a jamais été inculpé officiellement, ni traduit devant un tribunal durant les 10 mois qu'il a passés en détention. Amnesty International le considérait comme un prisonnier d'opinion, emprisonné uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Lors de sa libération, Danilo Maldonado Machado a déclaré à Amnesty International qu'il était « très content de retrouver enfin sa mère et sa fille », et a remercié l'organisation pour les pressions qu'elle a exercées. Sa mère a remercié Amnesty International pour son « grain de sable » qui a contribué à faire libérer son fils.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 214/15. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/en/documents/amr25/2703/2015/en/

Nom : Danilo Maldonado Machado, alias « El Sexto »

Homme

Informations complémentaires sur l'AU 214/15, AMR 25/2710/2015, 20 octobre 2015

